



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'OLIVESE

Arrivés DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2014

**OBJET : REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU.
RECHERCHE DE FINANCEMENT.**

Nombre de membres : **11**
Afférents au conseil : **11**
En exercice : **11**

Date de la convocation : 20/05/2014
Date d'affichage : 20/05/2014
Ayant délibéré : 10
Votes Pour : 10 Votes contre : 0

L'an Deux Mil QUATORZE, le vingt-quatre mai à 15 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la commune d'OLIVESE.

Il a été procédé, conformément à l'ART L 121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame CIPRIANI Marie-Louise ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

| ETAIENT PRESENTS | ETAIT REPRESENTE |
|------------------------------------------|--------------------------|
| M. MILLO Jean-Luc | M. POLI Pierre-Antoine |
| M. CIPRIANI Jean-Marie | ETAIT ABSENT |
| M. POLI Jean-Baptiste | M. MANTESE Jean-François |
| MME GUIQUET Sandra | |
| MME MICHELETTI née MARTINO Jeanne | |
| M. BRUNETTI Alain | |
| MME OBENOUS née DURAND Isabelle | |
| MME CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise | |
| M. MARTINO Enzo | |

Le Maire dépose sur le bureau une étude d'Avant-Projet dressé par le Bureau d'Etudes Techniques POZZO DI BORGO avec mise à jour du plan de financement dont le montant total TTC de l'opération s'élève à la somme de **753 049,89 EUROS TTC** se répartissant comme suit

| | EUROS |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| (3) Montant HT des travaux | 603 124,00 € |
| (4) Honoraires Maîtrise d'œuvre | 36 187,44 € |
| (3) Missions Complémentaires | |
| - Coordination Sécurité et Protection de la Santé : | 2 500,00 € |
| Total missions complémentaires | 2 500,00 € |
| (4) Coût d'objectif : (1) + (2) + (3) | 641 811,44 € |

| | |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| (5) Aléas et imprévus : | 43 188,56 € |
| (6) Dépenses subventionnable : (4) + (5) | 685 000,00 € |
| (7) Montant de la TVA | |
| - TVA à 10 % | 60 312,40 € |
| - TVA à 20 % | 7 737,49 € |
| Total TVA | 68 049,89 € |
| (8) Total TTC de l'opération : (6) + (7) | 753 049,89 € |

Un nouveau plan de financement doit être adopté et transmis aux différents financeurs suite aux courriers de la DREAL et de l'Agence de l'Eau, à savoir avec une dépense subventionnable de 685 000,00 € HT (au lieu de 700 000,00 € HT initialement), les dispositifs incendie n'étant pas pris en compte. La TVA a également été mise à jour avec les nouveaux taux au 01/01/2014 (10 % pour les travaux et 20 % pour les études).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

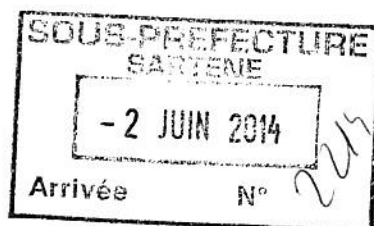
| SUBVENTIONS | % | EUROS |
|-----------------------------------------------|----|---------------------|
| L'Etat (PEI) | 38 | 260 300,00 € |
| Collectivité Territoriale de Corse | 10 | 68 500,00 € |
| Département de la Corse du Sud | 10 | 68 500,00 € |
| L'Agence de l'Eau | 25 | 171 250,00 € |
| Part contributive de la Commune y compris TVA | 17 | 116 450,00 € |
| | | 68 049,89 € |
| TOTAL | | 753 049,89 € |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve le nouveau plan de financement qui lui est proposé ;
- ✓ Donne son accord pour solliciter les différents financeurs conformément au plan de financement ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aide financière, à lancer la consultation et à signer les marchés de travaux.
- ✓ Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Olivèse le, 24mai 2014
26 mai 2014



Le Maire
M. MILLO Jean-Luc

